



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## TPE et PME

Question écrite n° 21895

### Texte de la question

M. Christophe Castaner attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le financement des TPE et PME françaises. La France dispose d'un taux d'épargne des ménages élevé, le taux des placements financiers est faible. Parallèlement les besoins de financement des entreprises ne cessent de croître. Ces constats supposent que l'épargne soit orientée vers des placements longs permettant de financer l'industrie, comme le préconise Louis Gallois dans son rapport. Il serait intéressant que les établissements tels qu'ERAFP, PREFEFON et IRCANTEC, soient autorisés à investir en capital-investissement, un montant de 2 % de leurs actifs, tout en respectant des règles prudentielles essentielles. Cela permettrait un financement complémentaire pour les TPE-PME de 530 millions d'euros. Aussi, il lui demande si une telle mesure serait envisageable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Castaner](#)

**Circonscription :** Alpes-de-Haute-Provence (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21895

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2013](#), page 3183

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)